



**PRÉFET
DES HAUTES-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des Politiques Publiques,
Pôle Coordination et Instruction,
Cellule Développement Durable**

Gap, le **26 DEC. 2022**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
COMMUNE DES ORRES**

En application de l'arrêté préfectoral n° 2022-DPP-CDD-103, du **26 DEC. 2022** le public est prévenu qu'une enquête publique unique préalable à l'autorisation environnementale au titre des articles L181-1 et suivants du code de l'environnement et à l'autorisation de défrichement, relative au projet de construction et d'exploitation d'une micro-centrale sur le torrent de l'Eyssalette, sur le territoire de la commune des Orres, pendant une durée de 31 jours consécutifs **du mercredi 25 janvier 2023 au vendredi 24 février 2023 inclus.**

Toute information utile sur le projet pourra être sollicitée auprès de la Société Hydroélectrique de l'Eyssalette (17, Rue de Frise – 38000 GRENOBLE), représentée par GEG Energies Nouvelles et Renouvelables – 49, Rue Félix Esclangon – 38000 GRENOBLE – Tél : 04-76-84-35-67 - mail : c.robert@geg.fr

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête ainsi qu'un registre d'enquête publique est mis à la disposition du public à la mairie des Orres (siège de l'enquête), pendant les heures habituelles d'ouverture au public, soit **du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 17h00.**

Le dossier pourra aussi être consulté directement sur le site de la Préfecture des Hautes-Alpes : www.hautes-alpes.gouv.fr. Chemin d'accès : Politiques publiques → Environnement, Risques naturels et technologiques → Participation du public → Enquêtes environnementales.

Un poste informatique est mis à la disposition du public, en accès gratuit, à la Préfecture des Hautes-Alpes – 28, rue Saint-Arey – 05 011 Gap Cedex , **du lundi au vendredi de 09h00 à 11h30.**

Le public pourra consigner ses observations et propositions de trois manières différentes :

- Sur le registre d'enquête publique tenu à la disposition du public déposé à la mairie des Orres.
- Par correspondance destinée au commissaire enquêteur et envoyée au siège de l'enquête.
- Par voie électronique, à l'adresse suivante : pref-mc-eyssalette@hautes-alpes.gouv.fr

Ne seront prises en compte que les observations et propositions adressées par voie électronique qui auront été envoyées pendant la durée de l'enquête publique, soit du mercredi 25 janvier 2023 à partir de 9h00 jusqu'au vendredi 24 février 2023 à 17h00.

Les contributions électroniques seront mises en ligne sur le site internet de la Préfecture des Hautes-Alpes.

Monsieur Bernard HODOUL, Directeur d'école retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision du 19 décembre 2022 de la Présidente du Tribunal Administratif de Marseille pour recueillir les observations du public et formuler un avis sur le résultat de l'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra en personne les observations du public en mairie des Orres :

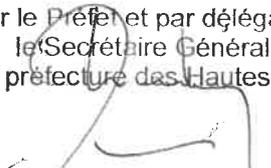
- **Le mercredi 25 janvier 2023, de 9h00 à 12h00 ;**
- **Le lundi 13 février 2023, de 09h00 à 12h00 ;**
- **Le vendredi 24 février 2023, de 14h00 à 17h00 (ouverture exceptionnelle de la mairie à 14h00).**

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête, à la mairie des Orres, à la Préfecture des Hautes-Alpes et sur son site internet à l'adresse suivante : www.hautes-alpes.gouv.fr

Cet avis sera affiché aux tableaux prévus à cet effet en mairie des Orres, sur les lieux prévus pour la réalisation de ce projet par le pétitionnaire, sur le site internet de la Préfecture des Hautes-Alpes et publié dans deux journaux locaux diffusés dans tout le département.

Le préfet,

Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général
de la préfecture des Hautes-Alpes



Cédric VERLINE